

M. PIERRE Bertrand
1202, avenue Darius MILHAUD
Domaine THALASSA II
83240 CAVALAIRE
Tel : 07 68 02 77 25
Email : bpierretf@outlook.com

Cavalaire, le 22/09/2024

Monsieur le Commissaire-Enquêteur

PLU Cavalaire sur Mer

Objet : requalification en terrain constructible de la **parcelle CA N° 13** Lieudit Les Mannes

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je fais suite à notre entretien du mardi 17 septembre à 10h dans les locaux de la mairie de Cavalaire sur Mer.

Nous avons acquis mon épouse et moi le 15 septembre 2023 la parcelle de terrain CA13 susmentionnée qui jouxte le terrain où se trouve notre résidence principale – parcelle CA14 (acquisition en 2005).

La parcelle CA13 est à ce jour un Espace Boisé Classé et n'est donc pas constructible.

Elle fait partie du lotissement « Thalassa 2 » composé de 20 lots et porte le Numéro de Lot « 9 ».

Elle a été acquise le 24 juin 1988 par un particulier (M. Wazé) en tant que lot constructible comme tous les lots de Thalassa 2.

Elle est donc devenue non constructible entre 1988 et 2023.

Cette parcelle présente les caractéristiques suivantes :

- Sa superficie est de 1 239 m²,
- Elle se situe à moins de 200 m de hauteur (entre 178 et 200m),
- Elle est viabilisée. Il y a un coffret à eau. L'électricité et le tout à l'égout sont à disposition au bas du terrain au niveau de la route,
- Elle jouxte la forêt et les alentours sont débroussaillés tous les ans sous la responsabilité du syndic de Thalassa 2. La brigade de l'environnement de Cavalaire pourra vous le confirmer. Elle n'a pas plus de risque d'incendie que n'importe quelle habitation de Thalassa 2,
- Elle est débroussaillée par moi-même, ce que pourra également confirmer la brigade de l'environnement,
- Elle est beaucoup moins pentue que la parcelle CA20 située juste en face, de l'autre côté de l'avenue Darius Milhaud, lot qui pourtant est constructible et non construit depuis l'acquisition de M. Joire.

- Elle est en parfaite continuité de notre terrain (même pente, sol identique). Techniquement, il est donc tout à fait possible de construire avec les accès et les parkings nécessaires.
- Elle fait l'objet de charges trimestrielles de copropriété au syndic comme tous les autres lots de Thalassa 2 qui sont tous constructibles y compris ceux non encore construits.

Je vous joins les extraits cadastraux correspondants de Thalassa 2 et quelques photos qui illustrent ce qui précède.

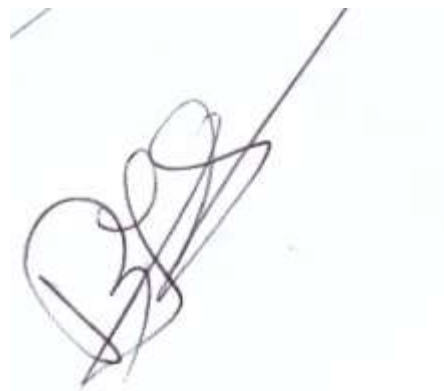
Je me permets de vous interroger sur les raisons qui ont conduit au déclassement de cette parcelle.

Je vous demande, par la présente, de bien vouloir étudier la requalification de cette parcelle en tant que terrain constructible.

Je suis à votre disposition pour vous fournir tout document complémentaire et/ou vous rencontrer de nouveau vous-même ou Monsieur Le Maire .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

M Bertrand PIERRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M Bertrand PIERRE', written over a light blue rectangular stamp or background.

Courrier envoyé par mail à l'adresse : Revisionplu2cavalairesurmer@democratie-active.fr